



22 Octobre 2007

- Des condamnations pour diffamation contre Catherine Picard et Daniel Groscolas.

- **Une rentrée médiatique musclée. Delarue ne tape pas que sur les hôtesse de l'air.**
- **Nicolas Sarkozy ne serait-il pas membre de la scientologie par hasard ?**
- **Le Colloque du CICNS du 30 septembre 2007 vu par notre envoyé spécial : Jean-Pierre Simon.**
- **Petite piqûre de rappel concernant l'affaire de l'OTS.**
- **Dernière minute : MIVILUDES, le retour de Bâton.**

Chers amis (ies),

Après la déconvenue de l'UNADFI lors de son procès en appel de mars dernier, les mauvaises nouvelles n'ont pas arrêté de pleuvoir cet été sur la tête de l'UNADFI, du CCMM, de la Miviludes et les condamnations pour diffamation aussi. Je vous rappelle brièvement les faits concernant l'appel : le tribunal de Paris avait donné, en première instance, raison à l'UNADFI contre nous et nous avait lourdement sanctionnés pour procédure abusive en prononçant des peines d'amendes rocambolesques (des dizaines de milliers d'Euros), des peines d'annonce très onéreuses dans les journaux et autres frais de procédure. Contrairement à ce jugement de première instance, la cour d'appel de Paris a considéré que nous n'apportions **pas encore suffisamment de preuves pour que le tribunal puisse prononcer la dissolution de l'UNADFI**, mais que, par contre, au vu des dossiers et des témoignages produits, notre procédure était parfaitement justifiée et qu'il n'y avait donc pas lieu de nous condamner pour procédure abusive. L'UNADFI a donc perdu l'intégralité des gains de la procédure précédente, y compris le remboursement de ses frais de procédure ce qui est rare dans ce genre de procès. C'est donc une demie victoire pour nous mais c'est surtout une brèche dans l'incroyable complicité dont la justice a toujours fait preuve à l'égard de l'UNADFI et du CCMM jusqu'à présent.

Depuis, Madame PICARD, présidente de l'UNADFI a été condamnée à une amende conséquente pour diffamation à l'égard de l'association des témoins de Jéhovah et le tribunal a cru bon de rappeler que les témoins de Jéhovah constituent une association culturelle reconnue par l'état français. Une diffamation de plus qui justifierait la dissolution de votre association très diffamante Madame PICARD !

Depuis également, l'association CCMM (centre contre les manipulations mentales), dirigée par monsieur GROSCOLAS, a été condamnée, ainsi que son président, pour diffamation contre l'association CAP pour la liberté de conscience, qui, comme l'OMNIUM, se bat depuis des années contre la discrimination à l'égard des mouvements dits sectaires.

Nous aurions donc du avoir toutes les raisons de nous réjouir de cette rentrée surtout après l'échec de la commission parlementaire sur les enfants dans les sectes, monstrueuse manipulation de l'opinion publique orchestrée, entre autres, par le député FENECH et dont nous vous avons informés longuement dans notre lettre de début d'année.

Hé bien non ! Au contraire les antisectes reviennent à la charge dans des émissions de télévision très médiatiques comme « Ca se discute » de Jean-Luc Delarue. Emission complètement bidouillée au service de la Miviludes, même si l'UNADFI, pour une fois était absente et si Anne MORELLI et Yves BOISSET (auteur d'un film sur le faux suicide de l'OTS) étaient présents. Nous y reviendrons un peu plus loin dans le compte-rendu du colloque du CICNS. Une autre émission a eu lieu sur Canal + : une enquête de Stéphane Haussy, « sectes, les enfants sous emprise », reprenant les mêmes diffamations que celles qui ont discrédité la commission parlementaire sur les enfants dans les sectes en particulier en ce

qui concerne les témoins de Jéhovah allant jusqu'à des accusations de pédophilie. Parions que ces derniers ne tarderont pas à réagir « une fois de plus ». Voici le pitch de l'émission : « **La France est loin d'être épargnée par le phénomène sectaire. L'Etat a pris conscience de la gravité du problème et les sectes sont désormais dans le collimateur de la loi, des médias et de l'opinion publique.** Ce que l'on sait moins, c'est que 80000 enfants, en France, seraient en danger. Stéphane Haussy a filmé en caméra cachée dans ces communautés et fait parler des anciens adeptes. Les enfants eux-mêmes racontent pour la première fois leur vie à Tobitha's Place, dans les Pyrénées. Une prison sans barreaux où les enfants, non scolarisés, sont coupés du monde et maltraités au nom de Dieu. Cette enquête révèle également des affaires de pédophilie au sein des témoins de Jéhovah. Des agissements qui ne seraient pas signalés aux autorités mais que la hiérarchie des témoins de Jéhovah aurait demandé de taire ».

Nous allons bien voir, cette année, si l'Etat a bien pris conscience de la gravité du problème des sectes ou de la gravité du problème des antisectes et de leur fuite en avant dans la diffamation et la dénonciation calomnieuse. Nous connaissons bien vos méthodes à présent chers inquisiteurs et nous saurons les retourner contre vous « avec élan » comme on dit.

Dans le domaine de la diffamation, je ne résiste pas à vous en citer une, pour le moins tordante, qui assimile le président de la République, Nicolas SARCOZY, à un adepte de haut rang de la Scientologie. Nous avons trouvé cette perle sur un site Internet dénommé « Internet libre » où, visiblement, on délire pas mal :

« Nicolas Sarkozy est un agent secrètement formé par l'église de Scientologie. Nicolas Sarkozy est un scientologue de longue date. C'est un agent secrètement formé par l'Eglise de Scientologie pour y faire carrière. Le véritable programme de Nicolas Sarkozy, c'est celui de l'Eglise de Scientologie, c'est-à-dire la mise en esclavage du peuple français ».

Paul de Maison neuve

« Suite à notre message sur le danger que représente Sarkosy pour l'Eglise de France, voici quelques faits troublants qui supposeraient son appartenance à une secte »:

90 minutes, émission d'investigation, a suivi quelques pistes susceptibles de déstabiliser Sarkozy. Au final une seule mérite d'être creusée : celle qui raconte comment, sous son règne, le ministère de l'intérieur a curieusement relâché sa surveillance autour de l'Eglise de Scientologie, écartant même un policier spécialement chargé de ce dossier. Interrogé sur ce point, Nicolas Sarkozy, l'ami de Tom Cruise (scientologue affiché), est visiblement très mal à l'aise. Avec franchise, Nicolas Sarkozy a reconnu ne pas avoir d'opinion arrêtée sur une secte pourtant maintes fois dénoncée. Et la porte-parole de la Scientologie a expliqué comment la situation de la secte s'est améliorée lors de son passage à l'Intérieur, notamment avec le départ d'un policier gênant ».

Dans son livre sur la République et les religions, il considère qu'il faut refuser les « amalgames » entre les sectes et les « nouveaux mouvements spirituels ». Or la Scientologie use de tout son pouvoir de lobbying (et elle en a) pour être universellement reconnue comme un « nouveau mouvement spirituel ».

Michel Janva

Au-delà du caractère diffamatoire et affligeant de cet article, il illustre parfaitement la psychose grave des antisectes qui voient non seulement des sectes partout et surtout dans toute personne qui oserait prendre un tant soit peu leur défense. Cet article fait sourire par sa bêtise, bien sûr, mais j'ai vu parfois des hallucinations encore bien pires atterrir sur le bureau d'un juge et être plaidées à charge par des avocats marrons. Les affirmations les plus invraisemblables trouvent parfois malheureusement de l'écho dans les esprits fragiles et les conduisent aux pires extrémités. En attendant je propose au président Sarkozy le soutien de notre modeste association s'il le désire et je lui souhaite bienvenue au club des diffamés et des membres malgré eux de l'Eglise de Scientologie qui n'en demande pas tant.

Je n'ai pas pu me rendre personnellement au colloque du CICNS auquel j'avais été cordialement invité et je le regrette. Il se trouve qu'à la même date j'avais des obligations légales à remplir en tant que juré de la cour d'Assises du Finistère auxquelles je ne pouvais pas me soustraire. C'est donc Jean-Pierre Simon qui m'a remplacé pour l'Omnium.

Le colloque du CICNS du 30 septembre 2007 (compte rendu de Jean-pierre Simon).

Thème : SECTES, FLEAU SOCIAL OU BOUC EMMISSAIRE ?

Ce que le gouvernement a été incapable de faire, bien au contraire, un petit groupe d'hommes et de femmes (le CICNS) le fait, essayer d'informer objectivement sur les groupes minoritaires et pour cela demander leur avis aux personnes compétentes, historiens des religions, sociologues etc...

Ainsi dans ce colloque ont pu s'exprimer des personnes connues et reconnues pour leur compétence dans ce domaine telles : Jean BAUBEROT, Anne MORELLI, Eileen BAKER d'Angleterre, Jean-Claude BASSER de Suisse etc...le tout sous la présidence du discret et efficace président du CICNS Eric BOUZOU.

COULISSES de « CA SE DISCUTE ».

L'émission a été différée, à la demande de la Miviludes qui voulait avoir un droit de regard !!! Thierry BECOURT (de CAP) était invité ; quand l'ADFI l'a appris elle a refusé de venir sur le plateau. La journaliste a maintenu son invitation à T.Bécourt ce qui fait que l'ADFI n'est pas venu !!! Néanmoins au dernier moment on a prié Thierry de regagner les gradins des spectateurs !!!

On a prévenu Anne Morelli qu'elle ne pouvait citer aucun nom de « sectes » pour ne pas leur faire de publicité !!! « Je voulais aussi parler des Jésuites » a-t-elle demandé innocemment et là elle pouvait les citer sans problèmes !!!

RAPHAËL LIOGIER (Observatoire du religieux d'Aix en Provence) a fait dernièrement une enquête sur l'entreprise. Il a constaté que les concepts initiés dans les minorités spirituelles : culte du bien-être et développement personnel se diffusent aussi dans l'entreprise parce que...ça marche !!!

COMMENTAIRE d'une militante du MANDAROM (qui s'appelle aujourd'hui le Vajra triomphant). Il y a quelques années, ils étaient victimes de 100 diffamations par an environ. Depuis en surveillant les médias, en utilisant les droits de réponses, parfois en attaquant en justice, en correspondant régulièrement avec les RG dès qu'il y a une rumeur, les membres du Mandarom rétablissent les faits et coupent la rumeur. Tous les ans ils vont voir la Miviludes pour leur parler de leurs actions. D'autre part la personne nous a appris qu'un gendarme avait fait une très belle lettre pour les défendre !!!

Par ailleurs nous avons pu visionner un extrait de la 2^{ème} partie de « 120 minutes pour la liberté spirituelle » qui paraît très prometteuse.

Jean-Pierre SIMON.

Je ne partage guère « l'enthousiasme » de la militante du Mandarom pour la Miviludes, mais je reconnais que leurs méthodes de lutte contre la diffamation sont efficaces. Si je ne partage pas cet enthousiasme c'est que la Miviludes compte, dans ses rangs, des membres ou anciens membres des services secrets et de la sécurité du territoire qui avec les RG sont à l'origine de l'ignoble amalgame entre les nouveaux mouvements spirituels et l'Ordre du Temple solaire qui a livré des dizaines de milliers de personnes qui n'avaient strictement rien à se reprocher à la vindicte populaire et judiciaire. S'il y avait eu « réellement » une criminalité particulière aux « sectes » il convenait de laisser la police judiciaire faire son travail comme elle l'a fait dans une récente affaire d'enlèvement à la

Réunion récemment. Il y aurait eu, croyez-moi, beaucoup moins d'affaires et surtout beaucoup moins, en proportion, que dans la population française dans son ensemble.

J'ai été victime moi-même avec mes amis d'un « montage » des RG, d'une dénonciation calomnieuse comme membre de l'Ordre du Temple solaire (avec lequel je n'avais jamais eu aucun contact) et j'ai toutes les preuves de ce que j'affirme. C'est d'ailleurs la raison qui m'a amené à m'intéresser avec Joël Labruyère à cette affaire très louche surtout en qui concerne l'épisode du Vercors. La raison pour laquelle ce ne sont pas les services de police qui s'occupent des soi-disant délits sectaires en France mais les services secrets, et ce depuis le départ, c'est qu'ils y sont impliqués depuis le départ c'est-à-dire l'affaire de l'Ordre du Temple solaire. L'OTS comme son prédécesseur l'ORT (Ordre rénové du Temple), fondé par Raymond Bernard, servait au financement occulte des services secrets français et en particulier des services secrets dissidents (pro-OAS et pro-Algérie française) que les réseaux Foccart, après la guerre d'Algérie, ont eu pour mission de détruire. Ils avaient survécu longtemps grâce à des couvertures comme l'OTS. Jouret et Di Membro, les gourous de l'OTS, se sont livrés à des centaines d'opérations immobilières très lucratives et peut-être beaucoup d'autres choses encore (des sommes d'un montant de 93 millions de Dollars ont transité sur des comptes en Australie).

On a voulu nous faire avaler la pilule du suicide mystique alors que les Gourous en question étaient surtout des mafieux préoccupés de pouvoir et d'argent, manipulateurs et mystificateurs à des degrés divers mais pas du tout suicidaires et encore moins mystiques. Le drame, dans cette affaire c'est qu'ils se sont servis d'innocents comme couverture (les membres sincères) qui ont payé de leur vie (hommes, femmes et enfants) l'extermination des véritables fautifs déguisée en suicide par des services spécialisés.

Le plus grave c'est qu'ensuite on s'est servi de cette affaire de faux suicide pour en faire ce que vous savez et que pour obtenir l'adhésion des parlementaires et des Français dans cette opération de grande envergure on en a rajouté une couche encore plus grave avec l'affaire du Vercors en 95. Vous comprendrez que je ne fréquente pas ces gens là de près ou de loin et qu'une partie de la classe politique, de gauche comme de droite, qui a eu accès à ces informations sans rien faire, à cause du fameux « secret défense », soit totalement discréditée à nos yeux et à jamais.

Communiqué de presse de dernière minute :

Le président de la Miviludes, le préfet Jean-Michel ROULET, a été mis en examen le jeudi 11 octobre 2007 par Madame Michel GANASCIA, vice-présidente instruction au TGI de Paris, pour diffamation publique. L'origine est la diffusion d'un reportage avec interviews - dont celle du Président de la Mission rattachée au premier ministre - au journal de 13 heures de TF1 et les commentaires de Jean-Pierre PERNAUT.

Ce journaliste ainsi que Patrick LE LAY et d'autres intervenants viennent également d'être mis en examen.

La société française pour la défense de la tradition, famille, propriété- TFP- association de laïcs catholiques sans but lucratif, avait été mise en cause pour sa diffusion gratuite dans de nombreux foyers, de la médaille de la Sainte Vierge dite « médaille miraculeuse » frappée selon les préconisations de Sainte Catherine Labouré.

Gérard DUCREY, avocat à la cour

Voilà, je vous salue bien et je vous dis à bientôt. Jacques Dubreuil, président de l'OMNIUM.

***IMPORTANT : Nouvelle adresse de l'OMNIUM près de Rennes en Brocéliande :
OMNIUM DES LIBERTES, LE PONT DU SECRET, 35380 PAIMPONT.***